

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 16 décembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 178/2022	EQUIPEMENTS SPORTIFS HORS LES MURS - FEUILLE DE ROUTE
--------------------------	---

L'an deux mille vingt-deux,

Le seize décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeais, maire, suivant la convocation faite le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

Mme Bourgeais, maire

M. Chusseau, M. Faës, M. Quéraud, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Jehan, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Guiu (pouvoir à Mme Cabaret-Martinet), Mme Coirier (pouvoir à Mme Bourgeais), M. Brianceau (pouvoir à M. Borot), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à Mme Landier), Mme Fond (pouvoir à M. Faës), Mme Paquereau (pouvoir à M. Gellusseau), Mme Hervouet (pouvoir à M. Bouyer), M. Quénéa (pouvoir à M. Chusseau), M. Kabbaj (pouvoir à M. Quéraud), Mme Desgranges (pouvoir à Mme Douaisi), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Le Breton)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, M. Vince, conseillers municipaux

Sylvie Landier a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

OBJET : EQUIPEMENTS SPORTIFS HORS LES MURS - FEUILLE DE ROUTE :

M. Didier Quéraud donne lecture de l'exposé suivant :

La démarche « hors les murs » a été initiée dès les premiers mois du mandat suite aux constats suivants :

- Des équipements « traditionnels » saturés et des clubs en attente de solutions pour pouvoir accueillir de nouveaux adhérents,
- Des pratiques émergentes et des nouveaux acteurs en demande d'équipements spécifiques
- Une montée en puissance des demandes individuelles ou de collectifs d'habitants en faveur de petits équipements de sports en plein air. Ces demandes ont été renforcées par la crise sanitaire par l'interdiction des pratiques en salle et leur report sur des sites extérieurs, prévus pour cela ou non (parkings, parvis Halle de la Troc'...).

Il est ainsi proposé une offre répondant aux critères suivants :

- Destination dans sa globalité à un large public et prise en compte de la diversité des usagers (genre, âge, mobilité, état de santé...). Une attention sera portée sur l'accessibilité des aménagements et leur qualité inclusive (genre, handicaps...)
- Optimisation des ressources (partage des usages, optimisation des sites existants...).
- Intégration dans les lieux d'implantation (nuisances potentielles par rapport au voisinage) en tenant compte des aspects environnementaux (prise en compte du soin des sols, des îlots de chaleur, de la trame verte).

L'objectif est de valider une feuille de route pour les 3 années à venir (2023 à 2025) au regard des préconisations identifiées par les clubs et habitants, en arrêtant une position de principe et en zoomant sur les projets 2023. Comme d'autres feuilles de route, il faut imaginer celle-ci comme un outil « glissant » en fonction des opportunités ou des aléas. Les participants à la concertation ont resserré le foisonnement des propositions issues de l'enquête autour de quelques équipements et lieux prioritaires. Ils ont aussi proposé un phasage dans le calendrier.

Pour cela, il est proposé de valider la feuille de route suivante, sous réserve des contraintes financières (budget finalement obtenu) et techniques (capacité à faire des directions sollicitées) :

- 2022 (déjà réalisés ou en cours de réalisation) :
 - o Course d'orientation (vallée de la Jaguère + stade Léo Lagrange)
 - o Terrains de pétanque (rénovation et amélioration place Odette Robert)
 - o Aménagements sur le plateau sportif de Ragon (marché près à être lancés).
- 2023 :
 - o Création d'un terrain de Cécifoot (en lieu et place du hat trick, cf. Conseil municipal du 27/11/2022),
 - o Création de 2 terrains de padel (vraisemblablement près des tennis actuels),
 - o Réalisation du nouveau City stade quartier Château,
 - o Aménagements au parc de Praud (appareils de fitness, amélioration du site).
- 2024 :

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

- Création d'un plateau « Savoir rouler » / Pump track,
 - Création d'un site équipements fitness et street work out (lieu à déterminer),
 - Rénovation et améliorations des équipements existants.
- 2025 :
- Création d'un espace beach multi-activités
 - Création d'un espace fitness/street workout/bloc escalade (Bas Landreau et proximité J. Perrin)
 - Rénovation et amélioration des équipements existants selon besoins.

Le conseil municipal,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001, pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la circulaire en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1111-1,

Vu le Code du Sport,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 5 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 6 décembre 2022.


Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'approuver la mise en place de la feuille de route hors les murs pour les 3 années à venir, sous réserve des contraintes financières et techniques.

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les documents en lien avec le dossier de demande de subvention ANS ou toute autre demande de subvention dans le cadre de cette feuille de route.

- Autorise Madame la Maire ou l'adjoint délégué à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui prendra effet à compter du 1er janvier 2023.

La maire,
Agnès Bourgeois



Accusé de réception en préfecture
044-214401432-20221216-14982-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/22
Date de réception préfecture : 17/12/22

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022